

Introduction générale

I. LE CONTEXTE ACTUEL

Depuis l'effondrement de l'idéologie communiste en 1989 avec la chute du mur de Berlin, la doctrine libérale semble sans adversaire. La collectivisation des propriétés privées n'apparaît plus comme un remède possible aux crises économiques. Le secteur privé semble le mieux à même de produire efficacement les biens dont les populations ont besoin. À l'inverse, le secteur public paraît inefficace, pléthorique et bureaucratique. Cependant, si le communisme n'est effectivement pas la réponse appropriée aux crises boursières, faut-il pour autant se fier à l'ordre spontané des marchés ? Le libéralisme serait-il devenu l'ultime remède aux maux de l'humanité ?

En 1989, l'essayiste Francis Fukuyama l'affirmait. Selon lui, la démocratie libérale, comme « point final de l'évolution idéologique de l'humanité » (*La fin de l'histoire*, p. 67), finirait par se répandre sur « la plus grande partie de l'humanité » (*ib.*, p. 13) et un monde constitué de démocraties libérales « devrait donc connaître beaucoup moins d'occasions de guerre » (*ib.*, p. 31). La diffusion des théories libérales conformément à ce qu'avaient soutenu en leur temps, Montesquieu ou Benjamin Constant, devait favoriser la paix.

Si les attentats du 11 septembre 2001 sont venus grandement tempérer cet espoir de paix, la doctrine libérale elle-même est demeurée sans adversaire, peu interrogée, appliquée dans de nombreux pays et instances internationales (Fonds monétaire international, Banque mondiale).

II. DÉFINITIONS DU LIBÉRALISME

Mais qu'entend-on par libéralisme ? On distingue le plus souvent deux types de libéralisme, l'un serait économique alors que l'autre serait politique. Le premier est défini par le dictionnaire Larousse comme une « doctrine économique de la libre entreprise selon laquelle l'État ne doit pas gêner le libre jeu de la concurrence » ; le second comme une « doctrine politique visant à limiter les pouvoirs de l'État au bénéfice des libertés individuelles ».

L'ordre même des définitions est significatif. On a tendance aujourd'hui à penser que le libéralisme serait d'abord économique avant d'être politique. Dans cette perspective moderne, la liberté individuelle, en tout cas dans les sociétés démocratiques, se matérialiserait d'abord par le choix libre d'un métier. Grâce à l'argent gagné, le travailleur pourrait librement décider de ce qu'il va acheter. L'entreprise qui l'emploie pourrait fixer librement les prix des marchandises. Mais la concurrence entre les entreprises empêcherait une augmentation disproportionnée des prix. Grâce à cette concurrence, l'acheteur posséderait un véritable choix au niveau des produits, de la qualité et des prix. C'est la liberté de la demande. Les entreprises, si personne ne les en empêche, développeraient librement des produits innovants. C'est la liberté de l'offre.

Suivant cette optique moderne, la liberté individuelle ne resterait pas évanescence ; elle s'incarnerait principalement dans la propriété privée : je peux faire ce que je veux de ce qui m'appartient en propre (le garder ou le céder, le vendre ou le donner). Le travailleur déciderait de ce qu'il désire acheter. L'employé, s'il se sent opprimé par son employeur, pourrait en changer. Il ne lui serait donc pas soumis. L'entreprise choisirait librement d'investir ses profits dans tel secteur économique particulier. Par conséquent, toute intervention extérieure dans le processus de l'échange semble contre-indiquée. Dès que l'État veut réguler les échanges, il fausse le libre jeu de la concurrence. Par exemple, s'il fixe arbitrairement les prix dans un secteur de l'économie, il crée des monopoles et empêche l'émergence de petites entreprises innovantes créatrices d'emplois. Aux yeux de la modernité, le libéralisme économique paraît donc impliquer le libéralisme politique. Il faudrait limiter le pouvoir de l'État afin de préserver la liberté individuelle d'entreprendre.

Cependant, la théorie économique libérale suppose une situation de concurrence déjà là, présente ; elle la postule bien plus qu'elle ne la déduit. Or, un système concurrentiel n'a rien d'évident. Une entreprise, par exemple, peut en acheter une autre afin d'éviter justement que celle-ci ne la concurrence. Un acteur économique puissant peut tenter de corrompre des hommes politiques pour faire passer une loi en sa faveur. Sans même parler de l'espionnage industriel et de la contrefaçon. Autrement dit, pourquoi les grands groupes n'écraseraient-ils pas les petits ? Des relations pacifiques entre agents économiques peuvent-elles s'établir spontanément ou requièrent-elles à l'inverse une structure politique ?

III. LES DEUX THÈSES EN PRÉSENCE

A. Le libéralisme économique

Certains théoriciens ont affirmé que le libéralisme économique générerait le libéralisme politique. D'après ces penseurs, le développement spontané du commerce aurait permis l'instauration d'institutions politiques libres. Plus généralement, les activités humaines généreraient un ordre spontané qui créerait lui-même un régime politique libre. Cette thèse, comme nous le verrons, remonte à Cicéron mais Adam Smith (1723-1790), considéré comme le fondateur du libéralisme économique, lui donne sa première forme moderne. Selon l'auteur de *La richesse des nations*, « le travail silencieux et insensible du commerce » (*ib.*, p. 506), expliquerait la perte du pouvoir des nobles en Angleterre. Avant l'apparition des manufactures, le seigneur féodal, d'après Adam Smith, pouvait employer uniquement le surplus économique que la terre lui fournissait à l'entretien de vassaux qui en retour lui obéissaient. Le développement du commerce introduisit de nouveaux produits de luxe. Selon Adam Smith, le seigneur affecta alors son surplus économique à l'achat de ces nouvelles marchandises et perdit ainsi l'influence et l'autorité qu'il pouvait avoir sur ses vassaux. Le commerce, indépendamment de la Réforme religieuse ou des révolutions politiques, aurait dépossédé les nobles de leur pouvoir.

On pourrait peut-être croire que cette première conception du libéralisme économique a été abandonnée par la suite. Il n'en est rien. Hayek (1899-1992), considéré souvent comme un des plus grands représentants du libéralisme économique contemporain, soutient dans *La route de la servitude* la même position. Le développement du commerce aurait donné naissance selon Hayek aux libertés individuelles modernes. Chaque individu pourrait décider pour une part de son destin. Il aurait la possibilité d'expérimenter différents genres de vie et de choisir entre eux.

« La transformation progressive d'un système rigide hiérarchique en un régime où l'homme peut au moins essayer de modeler son destin, où il a l'occasion de connaître plusieurs genres de vie et de choisir entre eux, cette transformation est étroitement liée au développement du commerce. Partie des cités commerciales de l'Italie du Nord, la nouvelle conception de la vie s'est répandue avec le commerce vers l'ouest et le nord... » (*La route de la servitude*, p. 18)

Progressivement, l'évolution sociale, liée au développement du commerce, aurait contribué à libérer l'individu de sa dépendance envers les pouvoirs locaux (corporation et servage). Les individus, d'après Hayek, libérés de leur tutelle, purent développer librement leurs facultés. La science progressa rapidement, et le niveau de vie s'améliora. Et Hayek concluait :

« Si le mot "capitalisme" signifie un système de concurrence basé sur la libre disposition de la propriété privée, il faut se rendre compte que seul un tel système permet la démocratie. Lorsque le régime est dominé par la doctrine collectiviste, la démocratie finit inévitablement par se détruire elle-même. » (*ib.*, p. 56)

Seul, écrivait-il, « un système de concurrence basé sur la libre disposition de la propriété privée [...] permet la démocratie ». Autrement dit, les efforts spontanés et libres des individus produisent nécessairement une société de concurrence. Aucun propriétaire ne peut imposer ses prix sur le marché puisqu'un concurrent peut toujours vendre le même produit moins cher. Même un monopole privé « est très rarement de longue durée et ne peut négliger la concurrence potentielle » (*ib.*, p. 143). Par conséquent, les puissances économiques sont nécessairement multiples. Aucune d'elles ne peut imposer ses vues à tous. Le pouvoir étant disséminé en divers pôles, ne peut façonner l'opinion publique. Le débat contradictoire est donc possible, la démocratie véritable peut s'instaurer.

Selon ce modèle théorique, l'économie prime sur la politique. Le libéralisme économique établirait des relations politiques d'égalité entre les individus et favoriserait, en plus, par l'interdépendance qu'il génère entre les pays, la paix internationale.

B. Le libéralisme politique

D'autres théoriciens ont soutenu au contraire que le libéralisme politique avait généré le libéralisme économique. Montesquieu (1689-1755), considéré avec Locke comme le père spirituel de cette école de pensée, donne la formulation la plus claire du libéralisme politique :

« La liberté politique ne se trouve que dans les gouvernements modérés. [...] Elle n'y est que lorsqu'on n'abuse pas du pouvoir : mais c'est une expérience éternelle, que tout homme qui a du pouvoir est porté à en abuser ; il va jusqu'à

ce qu'il trouve des limites. [...] Pour qu'on ne puisse abuser du pouvoir, il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir. Une constitution peut être telle, que personne ne sera contraint de faire des choses auxquelles la loi ne l'oblige pas, et à ne point faire celles que la loi lui permet. » (*De l'Esprit des lois*, livre 11, chapitre 4, p. 293)

Le libéralisme politique est donc un système de contrebalancement des pouvoirs. Chaque pouvoir limite les autres. Si un pouvoir veut dominer les autres et devenir absolu, les autres pouvoirs se ligueraient contre lui et l'en empêcheraient. Comme nous tenterons de le mettre en évidence, Montesquieu s'inspire ici des penseurs grecs.

Si, en politique, le pouvoir doit arrêter le pouvoir, c'est la même chose en économie selon Montesquieu. Les classes dirigeantes, la noblesse en monarchie ou l'aristocratie marchande dans les républiques commerçantes, ne doivent pas faire de monopoles. Cela ne pourrait conduire qu'à des abus et à une révolte populaire. Si la classe dirigeante réunit à la fois le pouvoir politique et le pouvoir économique, elle se servira du premier pour augmenter les bénéfices du second (par exemple, en emprisonnant ou en tuant un concurrent). Seul le contrebalancement politique des autorités, un régime politique tempéré dans les termes de Montesquieu, peut créer et maintenir un système économique de libre concurrence, notamment en établissant des lois contre les monopoles commerciaux.

Cette conception du libéralisme politique héritée de Montesquieu reste d'actualité aujourd'hui encore. Elle inspirera les penseurs libéraux modernes. En France, par exemple, Raymond Aron (1905-1983) s'en réclamera. Ce qui caractérise la démocratie libérale selon ce penseur, c'est moins la souveraineté du peuple ou le suffrage universel que l'organisation réglée d'une compétition (*Essai sur les libertés*, p. 82). Les partis politiques débattent entre eux des principales conceptions du bien commun (*ib.*, p. 170) et les présentent au public sous une forme synthétique. Or, cette compétition pour le pouvoir, si elle permet d'argumenter et de contre-argumenter, peut aussi dégénérer en guerre civile. Il est tentant, précise Aron, pour les gouvernants élus, comme c'est malheureusement le cas dans certains pays, de s'accrocher au pouvoir (falsification des élections, achats des voix des électeurs...), et, pour les perdants, de recourir à des moyens illégaux de prise de pouvoir (émeutes, coup d'État..., *ib.*, p. 82). La rivalité des partis doit donc être encadrée par une constitution qui définit le mode de désignation des détenteurs du pouvoir.

De plus, afin d'éviter que les vainqueurs d'une élection confisquent tous les pouvoirs, la constitution libérale prévoit de séparer les différents pouvoirs. Le pouvoir exécutif diffère du pouvoir législatif, et le second est lui-même limité par une autre autorité (Cour suprême aux États-Unis, et conseil constitutionnel

en France). Par exemple, à l'issue d'une élection, le pouvoir exécutif appartient nécessairement à un parti, mais les partis adverses peuvent se faire entendre à l'assemblée ou au Sénat.

Selon les partisans du libéralisme politique, le contrebalancement des pouvoirs (politique, économique, religieux) a permis dans le passé d'établir un régime politique libre et est toujours, aujourd'hui, ce qui garantit les libertés individuelles (liberté d'expression, de culte, ou même liberté d'entreprendre).

IV. LES ENJEUX

A. Problématique

Quel est le rapport entre le libéralisme économique et le libéralisme politique ? L'un implique-t-il l'autre ? L'un des deux permet-il de garantir encore aujourd'hui les libertés individuelles ?

Afin de répondre à ces questions, nous allons entreprendre une véritable généalogie du libéralisme. D'où provient le modèle libéral ? L'un des libéralismes ne naîtrait-il pas de l'autre (problème historique) ? Mais, plus profondément, indépendamment de l'époque de leur conception, l'un n'est-il pas encore aujourd'hui, et peut-être pour l'avenir, la condition de possibilité de l'autre (problème philosophique et politique) et ce qui nous permet de préserver nos libertés fondamentales ?

Comment la doctrine libérale est-elle née ? Quels ont été ses contempteurs ? Pourquoi semble-t-elle aujourd'hui sans adversaire ? Le libéralisme est censé défendre et préserver les libertés fondamentales de l'être humain, comment ces libertés (politique, religieuse, économique) s'établissent-elles et comment pouvons-nous les préserver ?

B. Question de méthode

Dans cet essai, nous étudierons les grands moments d'une histoire de la liberté. Nous adopterons la méthode d'investigation historique élaborée par Paul Ricœur dans son ouvrage *Temps et récit*. Selon ce philosophe, « la distance temporelle qui nous sépare du passé n'est pas un intervalle mort, mais une transmission génératrice de sens » (*ib.*, tome III, p. 399 et 400). Le passé n'est ni simplement révolu ou aboli, ni, encore moins, toujours présent, il est ce qui nous précède, nous est transmis par une tradition d'interprétation et ce dont nous héritons. Dans notre perspective, les différents moments historiques que nous examinerons ne représentent pas des types de liberté obsolètes, archaïques, ni même ébauchés.

Au contraire, ces formes de liberté animent encore les interrogations modernes sur le libéralisme. Chaque période lègue à la suivante ses connaissances et ses problèmes. Cet héritage est à chaque fois interrogé, modifié, puis transmis à nouveau. Les époques de la liberté non seulement se superposent en couches temporelles mais elles s'impliquent. Tout comme les couches géologiques se sédimentent et interagissent, de même, les couches temporelles s'interpénètrent et ne sont pas étanches. Ce qui a commencé à une époque peut se prolonger dans une autre, ou entrer en sommeil pendant une longue durée, mais être réveillé ensuite. La liberté politique gréco-romaine peut certes être recouverte et enfouie pendant le Moyen Âge, la transmission des textes grecs et latins permet néanmoins de la réanimer à la Renaissance. Les régimes totalitaires du XX^e siècle peuvent la déclarer dépassée, les démocraties se battent pour la rétablir. Nous interrogeons aujourd'hui la liberté car nos démocraties sont censées la défendre, mais aussi parce que nous espérons qu'elles continueront à le faire dans le futur. La construction d'une vie commune libre reste notre projet. Le passé est donc aussi questionné en vue de l'avenir. Par conséquent, il ne s'agit pas seulement de renouer les fils parfois interrompus d'une tradition libérale, mais aussi de découvrir des potentialités jamais actualisées auparavant. Comme l'écrit Paul Ricœur, « le choc en retour de nos attentes relatives à l'avenir sur la réinterprétation du passé peut avoir pour effet majeur d'ouvrir dans le passé réputé révolu des possibilités oubliées, des potentialités avortées, des tentatives réprimées » (*ib.*, tome III, p. 411).

Si, par exemple, un certain libéralisme politique a été défendu par les Girondins pendant la révolution française et étouffé par les Jacobins, ce n'est peut-être pas pour autant que cette potentialité, jamais actualisée à l'époque, ne peut pas l'être un jour. Notre modernité, notamment l'hégémonie du modèle économique libéral, nous permet d'interroger notre histoire autrement et de mettre à jour dans le passé des moments que les époques antérieures n'ont pas perçus.

La liberté politique, comme équilibre dynamique des pouvoirs, née et théorisée dans l'Antiquité, n'est donc toujours pas révolue aujourd'hui, elle s'est certes transformée dans nos démocraties représentatives (inconnues des anciens), mais elle continue d'interpeller notre libéralisme moderne. Faire en sorte qu'aucun groupe n'en domine un autre, éviter à la fois la tyrannie de la majorité et la tyrannie d'une minorité, reste aujourd'hui comme par le passé, un des enjeux majeurs de la vie en commun.

C. Plan et questionnement

1. La démocratie athénienne et la Rome antique

a) Les sources grecques du libéralisme

Les textes que les Grecs nous ont légués constituent la première grande origine du libéralisme. Pour être libre, selon certains penseurs grecs, il faut éviter à la fois la tyrannie de la minorité (oligarchie) et la tyrannie de la majorité (ochlocratie ou gouvernement de la foule). La liberté politique apparaît uniquement lorsque personne ne peut abuser de son pouvoir. Mais est-ce possible ? La réponse donnée par les Grecs à l'époque ne pourrait-elle pas inspirer notre questionnement contemporain sur le libéralisme ?

b) L'origine romaine de courants libéraux opposés

L'histoire de la Rome républicaine inspirera divers courants libéraux. Polybe (-208 à -126), historien grec de la République romaine, applique le modèle grec du contrebalancement des pouvoirs à l'histoire romaine. Le conflit entre plébéiens et patriciens a engendré selon lui la grandeur et la liberté de Rome. D'après Cicéron (-106 à -43), au contraire, c'est en évitant les conflits internes et par un développement spontané que la constitution romaine a progressivement atteint sa perfection.

La grandeur de la République romaine provient-elle des conflits sociaux comme le soutient Polybe ou d'une longue tradition d'hommes vertueux comme le pense Cicéron ? Plus généralement, dans la Rome antique comme dans notre monde contemporain, la puissance d'une République découle-t-elle des agitations sociales (Polybe) ou de la tranquillité civile (Cicéron) ?

Les théoriciens modernes du libéralisme politique (de Montesquieu à Raymond Aron) se réclameront d'Aristote et de Polybe alors que les théoriciens du libéralisme économique (d'Adam Smith à Friedrich Hayek) se référeront à Cicéron.

c) La Rome chrétienne

ou la source d'une séparation entre l'Église et l'État

Augustin (354-430), après une lecture attentive de l'œuvre de Cicéron, distingue la Rome historique (la cité terrestre) de la Jérusalem céleste (la cité céleste). Cette séparation de la cité céleste (représentée par l'autorité religieuse de l'Église) et de la cité terrestre (incarnée par le pouvoir civil) déclenche au Moyen Âge la querelle des deux glaives. À certaines périodes, le glaive spirituel (l'autorité religieuse du pape) prétend dominer le glaive temporel (l'empereur ou le roi) ; à d'autres, c'est l'inverse (le monarque veut nommer les évêques de son royaume). L'autorité religieuse et le pouvoir civil se contrebalancent mutuellement. Cette distinction entre la cité terrestre et la cité céleste que l'on doit à Augustin servira